

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

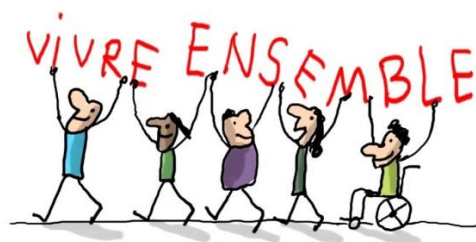
ÉLÈVE du CP au CM2

L'école est un **lieu de vie** et un **lieu d'apprentissage de la vie citoyenne**. Elle doit donc pouvoir garantir à tous les élèves qui la fréquentent la sécurité et la liberté nécessaire à l'épanouissement de chacun.

Le « règlement intérieur » est écrit pour permettre une vie harmonieuse au sein de l'établissement. **Les actes interdits par la loi sont interdits dans l'établissement.** Il est diffusé à chaque élève.

1-VIVRE ENSEMBLE

1.1. Respecter les personnes



- Je dois respecter les besoins des autres enfants et des adultes.
- Je ne réponds pas aux adultes.
- Je ne dis pas de gros mots, je n'insulte pas, je ne me bagarre pas.
- Je ne juge pas et je ne critique pas. J'accepte les différences.

1.2. Se respecter soi-même et respecter les règles d'usage

- ✓ Je dois porter une tenue adaptée aux activités scolaires.
- ✓ Je dois respecter le matériel et les lieux : prendre soin du mobilier, ne pas jeter mes papiers par terre
- ✓ Je dois respecter les toilettes.
- ✓ Je ne dois avoir d'objets dangereux à l'école.
- ✓ Je ne dois pas apporter de chewing-gums ni de canette de boisson.
- ✓ Je ne dois pas voler ni racketter.
- ✓ Je ne dois pas fumer ni avoir de cigarettes en ma possession.
- ✓ Je ne dois apporter aucun objet personnel de type téléphone portable, MP3, argent, objets de valeur.
- ✓ Je ne dois pas cracher.
- ✓ Je ne dois pas quitter l'école et la cour sans autorisation.
- ✓ Je peux aller jouer dans le pré avec l'autorisation d'un adulte de l'école et par temps sec.





2.1. Les horaires de classe

Horaires de Classes	
	lundi mardi jeudi vendredi
Ouverture du Portail	8 h 35
Rentrée du Matin	8 h 45
Sortie du Matin Maternelle	entre 11 h 45 et 12 h 00
Sortie du Matin Primaire	12 h 00
Ouverture du Portail	13 h 20
Rentrée Après-Midi	13 h 30
Sortie Après-Midi	16 h 30

L'entrée dans l'établissement se fait pour **TOUS** les élèves (de la TPS au CM2) et leurs familles par l'entrée principale (grand portail vert, rue de Bretagne) le matin dès 8h35 heure d'ouverture du portail.

Le midi : Tous les élèves du CP au CM2 qui déjeunent chez eux sortent et rentrent par l'entrée principale (grand portail vert, rue de Bretagne). Les élèves de MS et GS sont récupérés dans la classe de PS-MS.

- Le soir** :
- *Les élèves de TPS, PS et MS sont récupérés par les familles à l'entrée de leurs classes.
 - *Les élèves de GS, CP et CE1 sont accompagnés par leurs enseignantes à l'entrée principale (grand portail vert, rue de Bretagne).
 - *Les élèves de CE2, CM1 et CM2 sortent par le grand portail du chemin qui accède à la rue du Morbihan (accès pompiers le long des préaux de la cour des maternelles).

En dehors de ces horaires, l'accès à l'établissement n'est possible que par la porte vitrée verte après appel à l'interphone.



2.2. Le respect des horaires

- Je dois respecter les horaires et arriver à l'heure.
- Je dois m'excuser et demander l'autorisation pour entrer en classe si j'arrive en retard.
- Je ne dois ni quitter la cour, ni entrer dans les classes et la salle informatique sans autorisation d'un adulte de l'école.
- Je ne dois pas rester dans la classe, seul ou avec des camarades, sans autorisation exceptionnelle d'un adulte.

2.3. Les absences



- Sauf exception, je dois aller à l'école tous les jours.
- Si je suis malade ou si je dois être absent exceptionnellement, mes parents doivent téléphoner à l'école pour prévenir.
- Si j'ai été absent, je dois donner à mon professeur un billet d'absence daté et signé par mes parents.



3–TRAVAIL et DISCIPLINE

3.1. Le travail

- ☐ Je dois travailler régulièrement.
- ☐ J'apprends mes leçons régulièrement.
- ☐ Je dois avoir mon matériel en bon état pour travailler : colle, crayons, règle...
- ☐ Mes parents doivent pouvoir suivre mon travail : je dois leur montrer mes cahiers, faire signer mes évaluations et mon cahier de correspondance.
- ☐ Si mes parents ont écrit dans mon cahier de correspondance, je dois le montrer à mon professeur.
- ☐ Dans mon travail, j'ai le droit de me tromper. J'apprends de mes erreurs.
- ☐ Je ne juge pas le travail des autres et ne me moque pas d'eux quand ils sont en difficulté.
- ☐ Je dois apprendre à me faire confiance et accepter mes erreurs.
- ☐ J'écoute et je participe positivement en classe ainsi que lors des sorties scolaires.



3.2. La discipline

➤ Je serai soumis à des sanctions si je ne respecte pas le règlement de l'école et de la cantine et ce en fonction de la gravité de la faute que j'aurai commise.

- Isolement momentané
- Travaux d'intérêts général
- Copiage
- Travail supplémentaire
- Fiche d'exigence
- Retenue



➤ En cas de punition, je devrais assumer mes actes et respecter les sanctions décidées par les adultes de l'école.



4-VIE QUOTIDIENNE

- ⇒ Si je suis malade, je reste chez moi, pour ma santé et celle de mes camarades.
- ⇒ Je n'ai pas le droit de prendre des médicaments à l'école.
- ⇒ Si je vais à l'école en vélo, je dois marcher à côté de mon vélo quand je suis sur le trottoir ainsi que pour franchir le portillon. Pour ma sécurité, je dois porter un gilet jaune et un casque.
- ⇒ Je respecte les règles de sécurité sur le parking, je traverse uniquement sur les passages pour piétons.
- ⇒ Si je veux inviter des copains, je dois distribuer mes cartes d'invitation discrètement et en dehors de l'école.

Talon à compléter chaque année

Je suis élève de l'École Sainte Marie d'Herbignac.

« J'ai pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter. »



DATE	SIGNATURE DE L'ÉLÈVE	SIGNATURE DES PARENTS